



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le cahier

DE LA **DEPAFI**

MAGAZINE — PORTRAIT — INTERVIEW

THÉMATIQUES TRANSVERSES DE LA DIRECTION AU SERVICE DES COLLABORATEURS

Décembre 2021 | Édition n°3



Plan de relance au ministère de l'Intérieur

DEPAFI
DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE,
DE L'ACHAT DES FINANCES ET DE L'IMMOBILIER
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

du directeur



Vincent ROBERTI
Directeur de l'évaluation de la performance,
de l'achat, des finances et de l'immobilier

Suite à la crise sanitaire l'économie de notre pays a connu un fort ralentissement. Certains secteurs, comme l'événementiel ou le tourisme, ont été durablement affectés. L'État a réagi et a décidé d'investir massivement dès l'été 2020 avec un plan de relance de 100 milliards d'euros pour soutenir les entreprises tout en réduisant l'impact environnemental de notre activité. L'objectif est de permettre à la France de retrouver en 2022 le niveau de PIB de 2019 et de créer les emplois de demain, notamment dans l'économie verte. Ce plan de relance repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Dans ce cadre, avec l'objectif supplémentaire de mieux répondre à ses missions de sécurité, le ministère de l'Intérieur s'est engagé prioritairement dans la rénovation de ses bâtiments publics, dans la modernisation de ses équipements, y compris numériques, et avec un plan de renouvellement important de son

parc de véhicules. Ces projets ont pour ambition d'accroître et de moderniser les outils de travail des forces de l'ordre tout en assurant une politique gouvernementale de verdissement de nos achats et de nos investissements.

Dans cette grande manœuvre, la DEPAFI à travers ses différentes missions assure le suivi budgétaire global du plan de relance et met en œuvre des opérations immobilières et de verdissement du parc automobile. En coordination avec la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) et la direction du numérique (DNUM), la DEPAFI assure un lien régulier avec le réseau territorial notamment les préfetures pour optimiser l'efficacité sur le terrain des retombées de la relance.

Vincent Roberti

SOMMAIRE

Édition n°3 / décembre 2021

1/ La relance budgétaire pour tous	p.6
· Qu'est-ce qu'une relance budgétaire?	p.6
· Pandémie de Covid-19, la présentation du plan de relance de l'économie aux Français	p.7
2/ Les grands projets du plan de relance du ministère de l'Intérieur	p.8
3/ Les grands projets du plan de relance de la DEPAFI	p.10
· Les véhicules	p.10
· L'immobilier	p.16
· Les coulisses de la chaîne financière à la DEPAFI	p.21
4/ Le train de la relance	p.25
5/ Les acteurs du ministère de l'Intérieur prennent la parole	p.26
6/ Guides et astuces: la relance budgétaire, pour tous!	p.34
· Savoir épargner, faisons le point!	p.34
· Savoir économiser, façon végétale!	p.36
· Côté lecture, la bonne bibliothèque	p.37
7/ Jeux	p.38
Sources et remerciements	p.39

La relance budgétaire pour tous

Qu'est-ce qu'une relance budgétaire ?



Lorsqu'une crise intervient, la consommation et l'investissement ralentissent. Face à l'incertitude qu'elle suscite, les ménages achètent moins et ont peur d'investir craignant de perdre leur crédit. La diminution de la consommation des ménages fait ralentir à son tour la demande adressée aux entreprises et ces dernières voient leur chiffre d'affaire baisser. Pour ne pas tomber en faillite, de nombreuses entreprises n'ont plus d'autre choix que de licencier. Tout cela se répercute de nouveau sur la consommation et l'investissement entraînant ainsi une spirale récessive. Ce sont les effets de la crise.

Pour enrayer la crise sanitaire, sociale et économique, les États mettent en place des plans de relance. La relance financière est une politique destinée à donner une impulsion nouvelle à une activité économique qui se trouve dans une phase de ralentissement ou

de récession. Elle se traduit notamment par l'augmentation des dépenses publiques et la réduction de certains impôts décidées par le gouvernement d'un pays ou d'une zone économique, dans le but d'inciter les ménages à consommer davantage et ainsi provoquer une « relance ». Le but étant d'augmenter l'activité économique et de réduire le chômage lors des périodes de faible croissance ou de récession. En d'autres termes, le gouvernement intervient dans l'économie en injectant de l'argent qui permet de la relancer, de diminuer le chômage et de rassurer les ménages.

Il existe plusieurs formes de relances financières. On distingue d'abord la relance monétaire qui se traduit par une baisse des taux d'intérêt favorisant la demande de crédit par les ménages et les entreprises et conduit à une hausse de l'activité économique. Plus répandue, la relance budgétaire se définit par la baisse des impôts afin d'augmenter les revenus disponibles des ménages, puis par l'augmentation des dépenses de l'État à travers par exemple la hausse des dépenses publiques d'investissement (grands travaux d'infrastructure pour les télécommunications, le transport, les énergies renouvelables...). Cela permet non seulement de créer de l'emploi dans les secteurs concernés, mais aussi d'accroître la qualité des infrastructures publiques. Ces dernières années, avec la question urgente du problème climatique, les gouvernements incluent souvent l'écologie et la transition écologique dans leur plan de relance.

Quelques grands exemples de relances financières et budgétaires (monde/France)

Avec un montant de 100 milliards d'euros, le plan du gouvernement de 2020 est le plus grand de l'histoire en France. À titre de comparaison, c'est quatre fois plus que celui de 2008 après la crise financière. En effet, le gouvernement avait injecté 33 milliards

d'euros sur 2009 et 2010 pour relancer l'activité économique. Parmi ces milliards, certains étaient adressés à des grands travaux de chantiers, à un volet social, budgétaire et fiscal. Cette crise financière de 2008, dite des Subprimes¹, a touché le monde entier. Aux États-Unis, elle a notamment conduit à la faillite de plusieurs banques. Pour contrer cette récession économique, le gouvernement américain a mis en place un plan de relance à hauteur de 789 milliards de dollars qui étaient principalement destinés pour des allègements fiscaux et pour les dépenses d'infrastructures.

1. Ce terme s'est fait connaître en français suite à la crise aux États-Unis; il désigne les emprunts les plus risqués pour les prêteurs.

Avec un montant de
100 milliards €,
le plan de relance
2020
échelonné jusqu'à 2025
est le plus grand
plan de relance
de l'histoire en France

Pandémie de Covid-19, la présentation du plan de relance de l'économie aux Français

Depuis février 2020, l'économie française est fortement impactée par la pandémie de Covid-19. Les confinements et couvre-feux, mis en œuvre pour endiguer la propagation du virus, ont eu des effets négatifs pour les commerces et entreprises.



**Mais concrètement,
quels sont les projets du plan
de relance qui concernent
le ministère de l'Intérieur ?**

2 /

Les grands projets du plan de relance du ministère de l'Intérieur

Au ministère de l'Intérieur, l'objectif du plan de relance est d'accroître et de moderniser les outils de travail des agents et d'appliquer la politique gouvernementale de verdissement dans ses achats et ses investissements, le tout dans un calendrier resserré.

Pour sa mise en œuvre au niveau territorial, tant pour les politiques publiques que pour l'action des services de l'État, des sous-préfets à la relance ont été nommés afin d'accompagner des missions à fort enjeux et des projets complexes. 30 sous-préfets ont été désignés auprès des préfets de région et de départements. Ils ont pris leurs fonctions fin 2020. En l'absence de renfort de sous-préfet relance, les préfets ont désigné un membre du corps préfectoral, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) ou un de ses adjoints ou encore un chef de service déconcentré de l'État pour prendre en charge spécifiquement la mise en œuvre du plan de relance.

Dans ce cadre, le ministère de l'Intérieur a accordé une attention particulière à l'immobilier, au verdissement du parc automobile ainsi qu'au numérique.

L'exemple du projet de la direction interministérielle du numérique (DINUM) : le plan de relance numérique.

Le numérique a une place particulière dans le plan de relance, d'autant plus qu'il représente l'avenir. 1,5 milliards d'euros ont été attribués pour la mise à niveau numérique de l'État et des territoires, notamment à travers l'amélioration de l'identité numérique ou encore la numérisation des services publics (écoles, justice, culture).

Mais concrètement, qu'en est-il pour le ministère de l'Intérieur ?

Pour le ministère de l'Intérieur pour 2021-2022, ce sont 220 millions € pour faire face à ce contexte inédit de la crise sanitaire que le Gouvernement a consacré pour l'accélération de la mise en accessibilité des sites internet et intranet, pour avoir des services publics exemplaires, notamment accessibles aux personnes en situation de handicap.



Dans le cadre de France Relance, le ministère de l'Intérieur se mobilise pour accélérer la mise en accessibilité des sites internet et intranet de l'administration. La mise en accessibilité des sites et les démarches en ligne des services de l'État est une obligation. Depuis 2021, un référent accessibilité numérique a été désigné pour chaque direction.

À la DEPAFI, la référente accessibilité numérique est Élodie Marchesseau. Ayant reçu plusieurs formations diplômantes sur l'accessibilité depuis 2017, elle répond aux questions et suit l'audit du site intranet. Un projet de sensibilisation destinée aux agents de la DEPAFI est également à l'étude.



La direction interministérielle du numérique (DINUM) accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le gouvernement et développe des services et ressources partagés comme le réseau interministériel de l'État et pilote, avec l'appui des ministères, le programme TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public. Dans le cadre du plan France Relance, elle pilote la mise en œuvre du volet Transformation numérique de l'État et des territoires, pour le compte du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.



La DINUM est un service du Premier ministre, placé sous l'autorité de la ministre de la Transformation et de la Fonction publique.

Créée par le décret du 25 octobre 2019, elle a pris la suite de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

4 GRANDS PROJETS POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chiffres 2020



Immobilier

1508 projets
pour 1,7 milliards €



Véhicules

2 526 véhicules achetés pour 75,3 millions €
et 115 millions € pour 2021-2022



Hélicoptères

232 hélicoptères



Numérique

220 millions €

Verdissement



En 2021 et 2022, 115 millions € de crédits sont prévus pour l'achat de véhicules supplémentaires, électriques et hybrides, pour l'ensemble du ministère (PN, GN, Sécurité civile, préfectures, SGAMI).

Les grands projets du plan de relance de la DEPAFI



La DEPAFI est un acteur essentiel dans l'élaboration du plan de relance au ministère de l'Intérieur. Elle a œuvré au renouvellement du parc automobile des forces de sécurité intérieure et à la rénovation de bâtiments publics du ministère, deux projets phares du plan de relance.

Les véhicules

Le plan de relance met l'accent sur la rénovation du parc automobile du ministère de l'Intérieur avec l'achat de véhicules électriques et thermiques. Cette rénovation a pour objectif de limiter le vieillissement du parc et de conduire au renouvellement de 25% de la flotte automobile des forces de l'ordre d'ici les deux prochaines années.

Avec ce renouvellement, le ministère de l'Intérieur remplit un triple objectif :

- la conduite plus efficace des missions de maintien de l'ordre ;
- le soutien à l'industrie nationale ;
- la réduction de l'empreinte carbone.

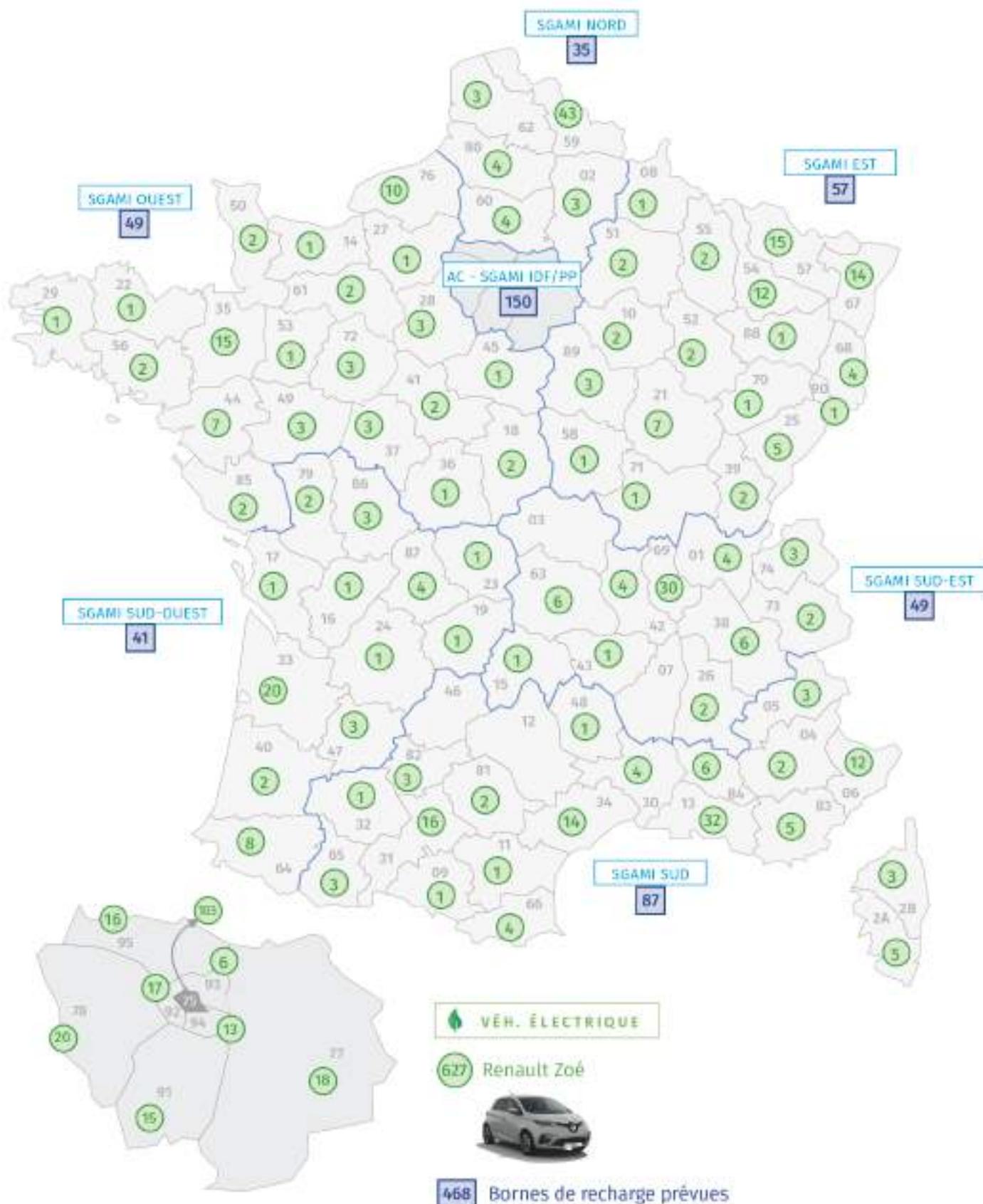
En 2020, 2 526 véhicules ont été livrés pour la police et la gendarmerie, pour moitié électriques (produits à Flins et à Maubeuge) et pour moitié thermiques. 1 000 bornes électriques ont également été implantées pour recharger ces véhicules. Le renouvellement du parc automobile du ministère a permis de réduire le vieux parc diesel très polluant (la moitié des véhicules était de type diesel). Ce renouvellement correspond à une hausse de 50% des plans d'équipement prévus pour 2020.

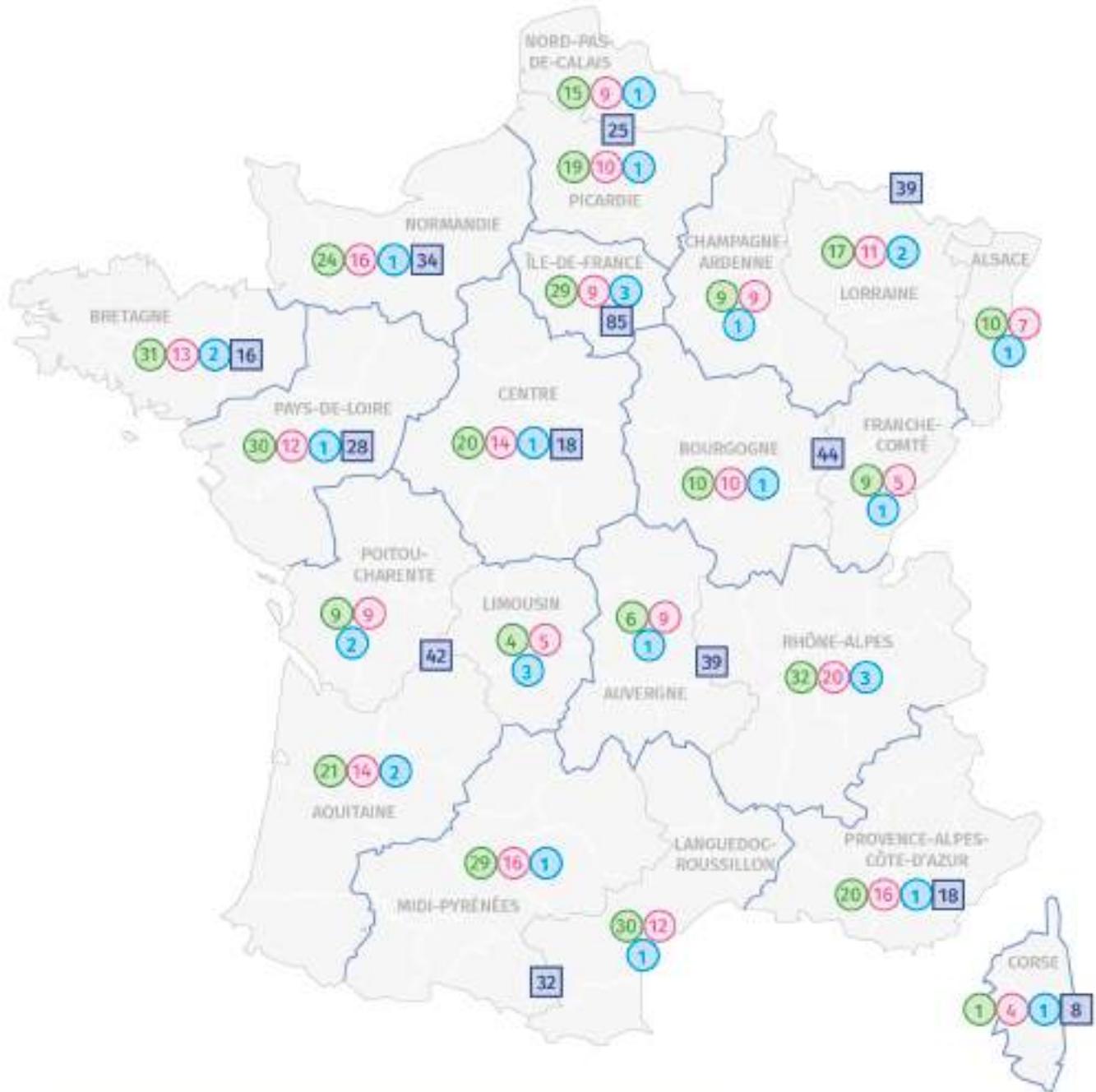
→ voir cartes ci-contre.

En termes d'économie de carburant, le verdissement du parc avec l'achat de 1 850 véhicules électriques et hybrides a permis une économie annuelle de 1,8 millions de litres de carburant, de l'ordre de 2,6 millions€.

En 2021 et 2022, 115 millions € de crédits sont prévus pour l'achat de véhicules supplémentaires pour l'ensemble du périmètre de l'Administration Territoriale, principalement des véhicules électriques et hybrides.







VÉHICULES ÉLECTRIQUES

375 Renault Zoé



Modèle prévisible

230 Renault Kangoo



Modèle prévisible

31 Renault Master



428 Bornes de recharge prévues



Vincent Roberti, ministère de l'Intérieur : « Une flotte automobile plus écologique et 'made in France' pour nos policiers et gendarmes »

Mis à jour le mardi 30 mars 2021

Un renouvellement de flotte auto historique! En dotant, depuis 2020, policiers et gendarmes de milliers de véhicules neufs - thermiques ou écologiques - et vélos électriques «made in France», le ministère de l'Intérieur remplit un triple objectif: la conduite plus efficace des missions de maintien de l'ordre, le soutien à l'industrie nationale et la réduction de l'empreinte carbone. Décryptage d'une telle opération et du rôle clé joué par l'UGAP avec Vincent Roberti, Directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI) au sein du ministère.



Dans quel contexte s'inscrit ce renouvellement de taille du parc automobile des forces de sécurité intérieure, à l'œuvre depuis 2020?

C'est à la suite d'un constat dressé en 2020 par Gérald Darmanin - alors nouveau ministre de l'Intérieur - d'une nécessaire adaptation des moyens des policiers et gendarmes à leurs missions, qu'une telle opération a été décidée. D'autant qu'avec la crise sanitaire, un renfort des crédits du ministère de

75 millions d'euros, via le plan de relance, a pu être mobilisé à cet effet. Soit un effort budgétaire équivalant à une hausse de 50% des plans d'équipement prévus pour l'an dernier! De quoi avoir permis l'acquisition, donc, dès fin 2020, via l'UGAP, de quelques 2 500 véhicules, renouvelant ainsi notre parc diesel assez vieillissant (âge moyen des voitures de 6,5 ans): une moitié en modèles thermiques, des Peugeot 5008, et une autre en véhicules électriques, des Renault Zoé et Kangoo ZE produites à Flins et Maubeuge. Sans oublier la commande, toujours via l'UGAP, de plus de 1 500 vélos électriques, également de production française. Ce renouvellement se poursuit cette année - 15 000 véhicules remplacés au total d'ici fin décembre sur les 60 000 unités du parc auto des forces de l'ordre - grâce aux crédits prévus en loi de finances 2021 (161 millions d'euros) et le plan de relance (115 millions d'euros). Comme en 2020, l'achat «français» reste de mise pour soutenir nos entreprises nationales, priorité de notre ministère.

En quoi le choix de ces différents modèles permet-il de concilier au mieux les besoins de déplacement des policiers et gendarmes avec l'impératif écologique?

Si l'objectif premier de cette commande est bien de permettre aux

agents du ministère d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions, et ce, pour un service public optimisé, encore faut-il qu'une telle remise à neuf du parc auto ne rime pas, en effet, avec une hausse des émissions de CO2! C'est pour garantir le verdissement de notre flotte que nous avons donc misé sur l'achat en nombre de véhicules électriques. Au regard de leur autonomie limitée, nous les réservons à des missions spécifiques induisant peu de distance en km (opérations logistiques, etc.). En parallèle, nous avons investi massivement dans l'installation de bornes de recharge, au nombre de 1100 à fin 2020, complétées par 1700 autres à la fin de l'année. Plus encore, notre commande d'envergure de vélos électriques - conçus par la PME française Arcade Cycles - vient renforcer cette stratégie de mobilité durable: faire la part belle à des déplacements doux en complément de la voiture, permettant, de plus, à nos agents de gagner en agilité lors d'opérations en milieu urbain. Au final, nous essayons de faire le meilleur compromis entre véhicules propres d'une part et véhicules thermiques d'autre part, dont l'autonomie bien plus longue reste une condition phare pour moult opérations, notamment de patrouille et d'intervention. D'où le choix de Peugeot 5008, véhicules à essence très puissants

avec un coffre d'une grande capacité propre à stocker de nombreux équipements des policiers et gendarmes, et qui plus est, sérigraphiés police-gendarmerie dans le cadre de notre commande UGAP.

Êtes-vous justement satisfait de l'accompagnement délivré par la centrale d'achat public ?

De par son expertise de la commande publique et aussi du marché constructeurs, l'UGAP a pu largement faire valoir sa valeur ajoutée et ainsi contribuer à la réussite de cette opération. D'autant que l'intérêt de passer par la centrale d'achat public – outre le recours à une procédure 100% sécurisée sur le plan juridique – est de pouvoir bénéficier, via la mutualisation, à des tarifs négociés en amont. Plus encore, la commande via des marchés publics déjà existants, favorise un gain de temps consi-

dérable, notamment en terme de délais de livraison, un point crucial pour nous ! En effet, pour ces premières acquisitions, nous devions être livrés dans des délais courts, avant fin 2020. Et l'UGAP a su nous accompagner pour raccourcir de tels délais, de 9 à 5 mois, en échangeant avec les constructeurs. Si nous sommes donc satisfaits par les services de la centrale d'achat public - qui demeure un partenaire de choix pour notre ministère -, notre degré d'exigence envers elle reste élevé, notamment en terme de

délais de livraison. En effet, pour les commandes à venir, toujours dans le cadre du plan de relance, les véhicules devront, comme l'an dernier, être livrés à l'automne ! La gageure pour l'UGAP réside donc dans l'anticipation en amont de la commande client, tant en terme logistique, que de veille auprès des constructeurs quant aux nouveaux modèles bientôt disponibles sur le marché. C'est cette triptyque réussie « Ministère - UGAP - Fournisseurs », basée sur la confiance, qui est facteur de performance.



Peugeot 5008 Police



Renault Zoé Gendarmerie

 https://www.ugap.fr/vincent-roberti-ministere-de-linterieur-une-flotte-automobile-plus-ecologique-et-made-in-france-pour-nos-policiers-et-gendarmes_4554293.html

Les vélos électriques

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur permettra l'acquisition de plus de 1 500 vélos électriques de production française.

POLICE
NATIONALE

Gendarmerie
nationale



750 vélos
(630 VTT
+ 120 vélos
citadin)

750 vélos
(750 VTT)



Le plan de relance a permis également la rénovation énergétique de bâtiments publics dans toute la France, tous ministères confondus.

Le plan de relance retient un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments publics visant à :

1 195 c'est le nombre de sites retenus pour faire l'objet d'une **rénovation énergétique** dans le cadre du Plan de relance, pour un montant de 3,5 millions d'euros.*



- **Accélérer** la transition écologique en réduisant leur empreinte énergétique par le biais d'actions rapides et significatives sur leur consommation énergétique;



- **Soutenir** le rebond de l'activité à court terme en générant au niveau local de multiples chantiers bénéficiant à l'ensemble du tissu des entreprises du BTP (artisans, TPE, PME);



- **Relever** le défi du vieillissement des bâtiments publics, améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers.

Il s'agit à la fois relancer les économies locales, tout en combinant l'ambition d'une transition énergétique des bâtiments publics.

Cet investissement dans la rénovation énergétique constitue un formidable levier pour la mise en œuvre du décret tertiaire et du respect de l'objectif ambitieux de 60% d'économie d'énergie du bâtiment en 2050 par rapport à 2010.

Hors sites multi-occupants, 1 195 projets de rénovation énergétique ont été retenus pour un montant de 3,5 millions d'euros et plaçant le ministère en tête du classement ministériel. Plus particulièrement, 286 opérations concernent la Police nationale et 451 projets pour la Gendarmerie nationale.

Les critères de sélection pour les projets de rénovation énergétique sont au nombre de deux : l'efficacité énergétique (gain en Kwh/m²) et la capacité à tenir les délais très contraints. En effet, l'ensemble des chantiers seront engagés et les marchés publics notifiés aux entreprises à la fin de l'année 2021 et les travaux terminés au plus tard le 2024. En outre, l'investissement proposé doit permettre des économies d'énergie et présenter des avantages qualitatifs (matériaux bio-sourcés, locaux, économies en KWh/m², etc.).

Ces investissements vont à la fois permettre de soutenir le secteur de la construction en générant au niveau local de multiples chantiers bénéficiant à l'ensemble du tissu des entreprises du BTP, de toutes tailles, et de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics en proposant une action rapide et significative sur les consommations énergétiques.

*Source : newsletter "Lettre ensemble" DICOM-SG

[L'] investissement dans
la rénovation énergétique

va constituer un formidable levier
pour la mise en œuvre du décret tertiaire
et du respect de l'objectif ambitieux de

60%
d'économie d'énergie
du bâtiment en 2050
par rapport à 2010.



Objectif à l'issue des travaux :
réduction de 400 000 000
à 500 000 000 kWh
de la consommation
énergétique globale
du parc de l'État.



4 000 tours du monde
en voiture soit 40 000 TWh
de CO² évités.



Les bâtiments sont responsables
du quart des émissions de gaz à effet de serre
en France. La sobriété énergétique des bâtiments
publics de l'État, qui représentent environ
100 millions de mètres carrés, constitue donc
une priorité majeure. Il s'agit aussi de moderniser
les lieux de notre vie collective au bénéfice
des usagers et des agents, dans un devoir
d'exemplarité rappelé par la Convention
Citoyenne pour le climat.



Olivier DUSSOPT,
ministre délégué chargé des comptes publics
lors du lancement de la démarche d'appels
à projet pour la rénovation énergétique
des bâtiments publics le 7 septembre dernier.

Les coulisses de la chaîne financière à la DEPAFI

Le contexte

Les crédits budgétaires dédiés au plan de relance sont regroupés, depuis 2021, sur une mission budgétaire unique. Celle-ci se décline en trois programmes placés sous la responsabilité de la direction du Budget (ministère de l'Économie et des Finances) :



Le ministère de l'Intérieur est concerné par les programmes 362 et 363.

La gestion de ces crédits est confiée aux différents ministères selon des modalités d'exécution et une cartographie budgétaire dédiée.

Pour l'ensemble du ministère de l'Intérieur, la DEPAFI a construit, en lien avec les directions métiers du ministère, un cadre d'exécution financière spécifique qui permet à la fois de respecter les grandes lignes directrices fixées par la direction du Budget et de prendre en compte les spécificités du ministère. Ce cadre doit permettre de garantir l'efficacité de l'exécution financière des crédits par les services prescripteurs et par les plateformes Chorus*, et d'en sécuriser la gestion.



Au sein de la DEPAFI, les travaux ont été menés par le service des affaires financières ministérielles, et en particulier les bureaux du pilotage et de l'organisation financière et du bureau du fonctionnement et de l'investissement des programmes, avec l'appui du bureau du système d'information financière sur le volet outil, et la sous-direction des affaires immobilières.

Au sein des directions métiers et des Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), les bureaux budgétaires et financiers ont été mobilisés.

* Chorus est une plateforme de dématérialisation des factures vers le service public.



Un cadre fixé
par la direction
du Budget (DB)



Des échanges nourris avec la DB
pour prendre en considération
les spécificités des services
du ministère de l'Intérieur

À la fin de l'été 2020, la direction du Budget (DB) a esquissé les modalités d'exécution et de cartographie de la dépense des crédits budgétaires dédiés au plan de relance.

Par la circulaire DF-2PERF-20-3104 du 31 août 2020, la DB envisage deux modalités possibles pour l'**exécution de la dépense** :

- L'exécution directe sur la mission « plan de relance », au travers d'une délégation de gestion - option privilégiée par la DB ;
- Le transfert de crédits vers des programmes du budget général par décret.

Les circuits d'exécution de la dépense doivent permettre de concilier trois objectifs : simplicité, rapidité et traçabilité des dépenses.

La **cartographie** d'exécution de la dépense s'organise comme suit :

- La mission budgétaire « Plan de relance », créée en loi de finances 2021, est déclinée en trois programmes budgétaires correspondant aux trois thématiques du plan de relance et dont les responsables (RPROG) sont des sous-directeurs de la direction du Budget ;
- Les budgets opérationnels (BOP) sont en nombre limité afin de permettre le pilotage par les RPROG et un suivi simplifié. Les BOP sont situés à plusieurs niveaux et peuvent être ministériels, thématiques (immobilier, numérique, etc.) ou régionaux ;
- L'architecture des unités opérationnelles (UO) est laissée à la main des responsables des budgets opérationnels (RBOP).

Les modalités proposées par la direction du Budget ne pouvaient être systématiquement reprises au sein du ministère de l'Intérieur. La DEPAFI, en tant que responsable de la fonction financière ministérielle (RFFiM) par délégation du Secrétaire général, a négocié avec la DB des modalités d'exécution de la dépense et une cartographie d'exécution financière adaptée au fonctionnement des services du ministère de l'Intérieur.

Concernant les **modalités d'exécution de la dépense**, l'option privilégiée par la DB (la délégation de gestion) ne pouvait pas être appliquée sur tous les programmes concernés du ministère de l'Intérieur. En effet, certaines mesures du plan de relance viennent poursuivre ou accentuer des opérations déjà engagées et donc gérées sur des programmes existants. Si une délégation de gestion était mise en place, cela impliquerait qu'un même projet impute sur deux programmes budgétaires différents. Or, une double imputation conduirait des difficultés d'exécution financière, notamment lorsque de marchés doivent être passés, lorsqu'il y a des engagements juridiques pluri-annuels ou lorsque les dépenses impliquent des immobilisations (amortissement).

Aussi, la DEPAFI a obtenu de la DB que certains crédits soient transférés par décret sur des programmes budgétaires du ministère. La sous-direction de la performance financière (SDPF) et la sous-direction de la synthèse et du pilotage budgétaires (SDSPB) ont ensuite accompagné les services concernés pour la mise en œuvre de ce mode de gestion dérogatoire.

La **cartographie d'exécution de la dépense** proposée par la direction du Budget ne permettait pas de répondre aux spécificités des services du ministère de l'Intérieur. En effet, si la DB proposait initialement un BOP unique divisé en UO ministérielles ou départementales, les directions du ministère souhaitent avoir la responsabilité pleine des crédits alloués sur leur périmètre de compétence. La DEPAFI a donc négocié auprès de la DB le meilleur compromis permettant de valoriser les programmes budgétaires existants et ainsi de faciliter l'exécution des crédits et l'indépendance en matière d'arbitrages.



Le cadre finalement négocié pour l'exécution des dépenses du plan de relance octroyées au ministère de l'Intérieur

La convention signée le 21 décembre 2020 entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'économie des finances et de relance a retenu le principe d'une délégation de gestion comme cadre général d'exécution du plan de relance, tout en prévoyant la possibilité de transférer certains crédits vers les programmes du ministère de l'intérieur, dès lors que leur maintien sur le programme 363 rendrait leur exécution trop complexe. Il s'agit principalement de projets numériques et de mesures liées au maintien en condition opérationnelle aéronautique portées par les programmes 152 « gendarmerie nationale », 161 « sécurité civile » et 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

L'exécution des crédits du plan de relance issus des appels à projets immobiliers et numériques s'effectue exclusivement par la voie de la délégation de gestion. La cartographie d'exécution de la dépense varie en fonction de la nature des crédits du plan de relance. Concernant les crédits directement dévolus au ministère de l'intérieur et gérés sur le programme 363, six BOP ont été créés correspondant aux directions métiers en charge de l'exécution (police nationale, gendarmerie nationale, sécurité civile, administration centrale, administration territoriale, direction des étrangers). Un BOP composé d'une UO unique placé sous la responsabilité de la DEPAFI a été créé sur le programme 362 pour gérer les crédits dédiés au verdissement du parc automobile de l'État.

S'agissant des appels à projets immobiliers, le ministère de l'intérieur a obtenu la création de neuf UO au sein du BOP « direction de l'immobilier de l'État » (DIE): une UO « DGGN » dédiée aux opérations immobilières de la gendarmerie nationale ; sept UO zonales pour les opérations immobilières de la police nationale sur le territoire métropolitain, celles de la sécurité civile et des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et enfin une UO ministérielle pour les opérations en administration centrale, certaines opérations immobilières outre-mer de la police nationale et les opérations en centres de rétention administrative.

Les crédits relatifs aux appels à projets numériques sont regroupés au sein de trois BOP (direction interministérielle du numérique - DINUM, direction interministérielle de la transformation publique - DITP, secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale - SGDSN) au sein desquelles le MI dispose d'une UO placée sous la responsabilité du secrétariat général.



Les travaux menés par la SDPF

Dès que le cadre pour l'exécution de la dépense fut négocié, la sous-direction de la performance financière (SDPF) a réalisé la cartographie détaillée de l'exécution de la dépense pour l'ensemble du ministère, en lien avec les directions métiers. Ce travail de cartographie permet :

- de fixer les libellés courts et longs des centres financiers ;
- d'identifier les responsables de BOP et d'UO pour le ministère de l'Intérieur ;
- d'identifier les conventions de délégation de gestion dites budgétaires entre les différents RPROG, RBOP et RUO ;
- d'identifier la ou les plateformes d'exécution des dépenses portées par chaque UO ;
- d'identifier les conventions de délégation de gestion dites financières entre les RUO et les plateformes d'exécution Chorus qui à mettre en œuvre ou à actualiser pour prendre en compte les UO du plan de relance.

La SDPF a ensuite accompagné les services pour faciliter l'application de la cartographie d'exécution de la dépense relative aux crédits de plan de relance: appui dans la rédaction ou la mise à jour des conventions de délégation de gestion d'ordonnancement entre les services RUO et les plateformes d'exécution Chorus et accompagnement au basculement du suivi des dépenses liées au plan de relance sur les nouveaux programmes.



Mise à disposition des services d'une base documentaire

En janvier et février 2021, un important travail de documentation a été réalisé par les équipes de la DEPAFI.

Au niveau réglementaire, pour les crédits issus des programmes de la mission « Plan de relance » délégués au ministère de l'Intérieur, cinq conventions de délégation de gestion¹ ont été établies :

- une convention avec la Direction du budget ;
- une convention avec la Direction de l'immobilier de l'État ;
- une convention avec la Direction interministérielle du numérique ;
- une convention avec la Délégation interministérielle à la transformation numérique ;
- une convention avec le Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale.

Pour l'ensemble du ministère de l'Intérieur, la DEPAFI a précisé les modalités de mise en œuvre du plan de relance (circulaire du 16 mars relative à la mise en œuvre du plan de relance disponible sur l'intranet de la DEPAFI) : les modalités d'échanges d'information en matière budgétaire, les principes d'exécution financières (en particulier, l'attention à apporter en matière d'imputations afin de permettre le reporting) et le reporting budgétaire. Ces modalités répondent au besoin spécifique de suivi des crédits du plan de relance, notamment en matière immobilière.

En terme de communication, une page dédiée au plan de relance a été créée sur l'intranet de la DEPAFI et est régulièrement alimentée par des documents tels que des conventions, des circulaires ou des instructions. En outre, une communication régulière a été mise en place auprès des réseaux animés par la DEPAFI. Ainsi, la SDPF a informé régulièrement les plateformes Chorus et les RPROG pour garantir l'effectivité du dispositif de gestion (communication sur les référentiels, accompagnement des RPROG dans la rédaction et la signature des conventions de délégation de gestion, rappel des informations à saisir dans les commandes, etc.).

1. Une convention de délégation de gestion donne droit au délégataire d'effectuer des actes de gestion dans les mêmes conditions que pour les programmes qu'il exécute en propre.



Accompagnement des services dans l'exécution financière

Au quotidien, la SDPF accompagne d'une part les services prescripteurs dans le montage des projets afin de les rendre les plus efficient possible sur le plan financier, et d'autre part les plateformes d'exécution financière pour renforcer la qualité comptable des dépenses réalisées.

La SDSPB assure pour sa part un contrôle rigoureux de la consommation du plan de relance et reste le principal interlocuteur de la DB dans le cadre du suivi d'exécution. Elle est également chargée de la gestion des transferts et des reports ainsi que de la rédaction des avenants à la convention impactant les modalités de gestion du plan de relance.

De façon bimensuelle, elle réalise un document de synthèse détaillé de l'état d'exécution du plan. Elle assure au quotidien l'accompagnement des directions métiers.

La train de la relance



Pour permettre à un plus grand nombre de Français de découvrir le plan de relance, l'État a mis en place un « train de la relance ». Du 6 au 30 septembre 2021, le Train de la relance a sillonné 12 régions de la France continentale. Le train a fait étape pendant deux jours dans douze villes avec un seul objectif : présenter l'ambition de France Relance et permettre à la population de saisir toutes les opportunités offertes par le plan de relance, près de chez eux.

- une voiture-studio radio avec Reporters d'espoirs et les partenaires médias locaux où des personnalités inspirantes et des acteurs de la région ont pu partager leur vision de la relance et où des animateurs ont fait découvrir au public comment réaliser des CV vidéos ;
- une voiture sur la mobilisation des énergies positives, animée par le Printemps de l'Optimisme. Des initiatives locales qui animent les régions ont été présentées au public et des ateliers de développement personnel et de bien-être ont été également mis en place.



En outre, sur le parvis de la gare un « Village de l'emploi » avait été monté au passage du train. Il rassemblait des entreprises qui recrutent dans la région et proposait des jobs datings et des ateliers pratiques pour accompagner les Franciliens en recherche d'emploi.



Ce train-expo est composé de trois entités :

- une voiture dédiée à France Relance pour prendre connaissance des mesures du plan et de leur mise en œuvre sur le territoire ;

Les acteurs du ministère de l'Intérieur prennent la parole

Interview du préfet en charge du plan de relance au Ministère de l'Intérieur
Marc MEUNIER



Le préfet Marc Meunier est, depuis le 6 octobre 2020, affecté auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, pour la mise en œuvre du volet territorial du plan de relance économique.

Docteur vétérinaire, diplômé de l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE), M. Marc Meunier a commencé sa carrière dans l'inspection sanitaire, puis comme directeur administratif et financier dans une société d'élevage au Sénégal. Il a poursuivi à sa sortie de l'ENA en 1997 son parcours dans la haute fonction publique, notamment au ministère de l'Intérieur où il a eu des fonctions dans l'action sociale et l'éducation routière. Il a été aussi directeur de cabinet du préfet du Cher, sous-préfet de Gourdon (Lot) et secrétaire général de la préfecture de la Manche. En mai 2012, il devient chef de cabinet de Marisol Touraine au ministère des affaires sociales et de la santé, avant d'être nommé directeur général de l'EPRUS en 2013. Nommé préfet en mai 2016, il a été jusqu'en juillet 2020, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Quelles sont vos principales missions en tant que préfet chargé du volet territorial du plan de relance au ministère de l'Intérieur ?

Le plan de relance, ce sont 100 milliards € d'aides de l'État et de l'Europe, près de 300 dispositifs conçus par les ministères et leurs opérateurs. Ces dispositifs sont destinés aux collectivités territoriales, entreprises, associations et pour certaines au grand public. Ils se répartissent en 3 volets – compétitivité, transformation écologique et cohésion sociale avec le double objectif de relancer rapidement l'économie et de construire la France des territoires de 2030.

Sur le terrain, ce sont les préfets, avec leurs sous-préfets, qui sont en charge du pilotage de la déclinaison du plan de relance, entourés des services déconcentrés de l'État et des opérateurs, des organisations professionnelles. Ils doivent veiller également à bien associer les parlementaires et les présidents des collectivités territoriales.

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Jean-Benoît ALBERTINI m'a chargé, à ses côtés, du suivi du volet territorial du plan de relance en octobre 2020.

On peut qualifier mon rôle de vigie et d'interface entre ministères d'un côté - plus particulièrement les cabinets ministériels - et les préfets de l'autre.

Dans le sens descendant, je transmets aux préfets toute information utile, ainsi que les directives du gouvernement. Dans le sens montant, je relaie au gouvernement les préoccupations des préfets, leur ressenti et veille à ce que leur position sur tel ou tel dossier soit le mieux possible pris en compte.

Je réalise des synthèses pour le ministère de l'Intérieur ou le cabinet du Premier ministre et réponds à toute sollicitation de leur part ou de celle des préfets.

Tout cela nécessite d'être au cœur de l'information. Aussi, au quotidien, je participe à de nombreuses réunions (réunions des préfets par le Premier ministre, points bimensuels entre les référents plans de relance des cabinets ministériels, ...). Je m'appuie également sur un réseau de préfets de région, de départements et de sous-préfets à la relance dont je suis proche et travaille en liens très étroits avec le secrétariat général chargé du plan de relance (SGPR), placé auprès du Premier ministre et du ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Ma deuxième mission consiste à animer le réseau des sous-préfets à la relance composé de 30 sous-préfets dédiés et 75 sous-préfets référents relance.

Enfin, troisième mission, j'ai rejoint depuis quelques semaines, pour partie de mon temps, l'équipe du comité national d'évaluation du plan de relance, piloté par Benoit COEURE, ancien membre du directoire de la BCE. Pour compléter l'analyse très économique et budgétaire du comité, je suis chargé de proposer puis rechercher les éléments de terrain utiles à l'évaluation.

En conclusion, beaucoup de contacts, d'animation de réseaux, de rédaction, pour une politique majeure de l'État et importante pour nos concitoyens. Bref, un travail passionnant!

Comment se traduit le plan de relance du côté du ministère de l'Intérieur ?

Au même titre que les autres ministères, il est concerné par la mise en place de mesures qui lui sont propres: rénovation thermique des bâtiments publics dans le périmètre du ministère; verdissement de son parc automobile; développement des outils numériques. Sur ces mesures, ce sont les directions métiers qui sont à la manœuvre, notamment celles du secrétariat général, DEPAFI, DNUM et DMAT.

Son deuxième rôle, c'est le pilotage par le corps préfectoral de la déclinaison globale sur le terrain du plan de relance.

Le suivi national de ce volet territorial est effectué par le secrétaire général chargé du plan de relance en lien avec le secrétaire général du ministère de l'Intérieur qui m'a confié cette mission.

S'ajoute depuis peu, comme je l'ai mentionné, la participation à l'évaluation du plan de relance

À noter que les 30 sous-préfets relance dédiés, ont été recrutés par le ministère qui assure leur gestion administrative et anime leur réseau en copilotage avec le SGPR.

Le plan de relance nécessite un effort interministériel. Quelles sont les missions de coordination que vous réalisez avec les autres ministères et notamment avec Bercy ?

Mes interlocuteurs au quotidien sont les référents relance au cabinet du ministère de l'Intérieur (Emmanuelle DUBEE, directrice adjointe de cabinet), du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, du Premier ministre, le secrétaire général chargé du plan de relance et le responsable du Service d'Information du Gouvernement. Nous formons une sorte de task force et nous examinons toute question concernant le volet territorial: mobilisation des acteurs, actions de communication, etc.

Par ailleurs, le cabinet du Premier ministre réunit un lundi sur deux l'ensemble des référents relance des cabinets ministériels pour des réunions d'échanges auxquelles je participe et qui me permettent de recueillir des informations utiles pour

le corps préfectoral ou de faire passer des messages.

J'ai aussi des contacts ponctuels en bilatéral avec les cabinets ministériels, et notamment celui du MEFR sur les aspects financiers et budgétaires: mise en place d'enveloppes de communication exceptionnelles, moyens de fonctionnement des sous-préfets à la relance dédiés, questions de recrutement... Je me place dans ce cas souvent en appui aux directions métiers du ministère et de la DICOM qui sont en responsabilité sur ces sujets.

30 postes de sous-préfet à la relance ont été ouverts pour accompagner la mise en œuvre du plan de relance sur les territoires. Quel est leur rôle ?

Le gouvernement a souhaité que soient recrutés 30 sous-préfets à la relance pour favoriser la mise en place du plan. Positionnés depuis fin 2020/début 2021 auprès de préfets, ils sont au nombre de 2 par ré-

gion métropolitaine et 1 par département des outre-mer. Leur répartition départementale a été confiée aux préfets de région.

Ils sont d'origine professionnelle très variée: grand corps, ingénieurs, inspecteurs de santé publique, sous-préfets, cadre des collectivités territoriales ou d'agences... La sélection a été rude, à la hauteur de la mission qui leur est confiée: assimiler les dispositifs, les expliquer aux candidats potentiels, les mobiliser, les accompagner dans le montage des dossiers, valoriser les résultats en termes de bénéficiaires et lauréats, rendre compte régulièrement des avancées et enfin répondre à toutes les sollicitations du SGPR et de moi-même.

Ils jouent un rôle de communicant majeur mais aussi d'appui, notamment auprès des petites collectivités territoriales, des PME/TPE dont l'accès à l'information et aux moyens en ingénie-

rie sont souvent insuffisants pour répondre dans les délais aux différents appels à projet. Tel est le cas par exemple, pour l'utilisation du fonds friche, particulièrement complexe.

À noter que dans les département ou région ne bénéficiant pas d'un SPR, chaque préfet a désigné un sous-préfet référent relance, chargé de coordonner l'action des sous-préfets et des services déconcentrés de l'État sur le sujet.

C'est donc un réseau de 105 sous-préfets à la relance dédiés et référents que je suis chargé d'animer avec le secrétaire général chargé du plan de relance, Vincent MENUET, principalement par le biais de réunions du réseau toutes les 3 semaines au cours desquelles, au-delà d'une séquence d'échanges, nous faisons appel à des intervenants extérieurs pour évoquer tel ou tel dispositif: haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, responsables de l'Agence natio-

nale de cohésion des territoires, etc. La SDRF met par ailleurs en place des formations pour répondre à la demande des sous-préfets: montage de dossiers avec financements multiples, élaboration des contrats de relance et de transition écologique par exemple.

En juillet 2020, Jean CASTEX a annoncé dans le cadre du plan de relance, la création de la plateforme 1jeune1solution où notamment quelque 30 000 stages sont mis en ligne depuis le 1^{er} mars. Il y a quelques mois, le ministère de l'Intérieur a lui aussi lancé une plateforme permettant d'offrir plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de tous âges dès les prochaines semaines. Que pensez-vous de cette initiative ?

« Le gouvernement a souhaité que soient recrutés 30 sous-préfets à la relance pour favoriser la mise en place du plan. »

L'appui aux jeunes, durablement touchés par la crise CoVID tant dans leur parcours de formation et d'accès à l'emploi que dans leur vie matérielle

et sociale, est une priorité pour le gouvernement. Afin, de ne laisser personne au bord de la route, il a conçu un dispositif très complet à leur bénéfice sous le vocable 1 jeune – 1 solution. Avec plus de 9 milliards €, ce dispositif mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.

Ce dispositif connaît un énorme succès, ce qui dénote un réel besoin d'appui.

Aussi, l'engagement très fort du ministère de l'Intérieur dans ce dispositif est-il important et exemplaire. C'est une nouvelle dimension donnée à son action qui contribue à le positionner comme un ministère de tout premier plan dans la politique de relance, tant au niveau central que déconcentré.



Anne-claire PETITPAS

DEPAFI/SAFM/Sous-direction performance financière

Pouvez-vous nous parler de vos missions en tant que référente plan de relance ?

Au sein du bureau du pilotage et de l'organisation financière de la sous-direction de la performance financière (SDPF), les travaux menés dans le cadre du plan de relance sont principalement de deux ordres: élaborer, en collaboration avec les directions métiers du ministère et les directions interministérielles concernées, la cartographie détaillée de la chaîne d'exécution de la dépense et, au besoin, informer et accompagner les services dans la rédaction ou la mise à jour des conventions de délégation de gestion d'ordonnancement.

Les actions conduites par la SDPF sont plus larges et prises en charge par l'ensemble des bureaux qui la compose. Par ailleurs, nous avons régulièrement à échanger avec nos collègues d'autres sous directions. Aussi j'ai un rôle à la fois de relai de l'information et de communication au sein de la SDPF et un rôle de coordination avec les autres acteurs de la direction impliquée dans la réalisation du plan de relance.



Françoise BRUGEROLLE

DEPAFI/SAILMI/Sous-direction achat et suivi d'exécution des marchés

Pouvez-vous nous parler de vos missions en tant que référente plan de relance ?

Dans un premier temps, il s'agissait de consulter tous les documents mis à disposition dans l'intranet de la DEPAFI, ceux-ci étaient d'ailleurs bien fournis. Il apparaissait que 2 programmes étaient concernés : 362 - Écologie et 363 - Compétitivité, et sur cette base les BOP et UO concernés.

Durant le mois de juin nous avons accueilli une stagiaire et nous lui avons donné pour thématique de son mémoire : "Comment la commande publique du ministère de l'Intérieur contribue t'elle au plan de relance du gouvernement". Durant ce mois nous l'avons accompagnée et guidée dans cette démarche (cerner le périmètre, etc.) afin qu'elle dispose de tous les éléments pour mener à bien cette mission (documents, entretiens avec les sous-directeurs, la MDD, etc.).

Conclusions du mémoire

Les marchés publics au service de la relance économique :

Comme vous le savez, la crise sanitaire a eu des conséquences sur le secteur économique et dans ce contexte la commande publique se devait de jouer un rôle majeur et a été un des leviers pour soutenir le secteur privé.

Plusieurs mesures d'ordre législatif et réglementaires ont été prises, et il convenait d'informer largement tous les acteurs de la commande publique au ministère : la Lettre d'Information Juridique a été lancée à la DEPAFI et sert de vecteur d'information sur tous les changements et possibilités pour l'acheteur public.

L'ensemble des Bureaux Achat et Exécution des marchés a été sensibilisé et attentif aux mesures à mettre en œuvre :

- Favoriser les PME ;
- Soutenir les entreprises en difficulté suite à la crise sanitaire afin de maintenir leur activité, par exemple : mesures de simplification pour candidater aux contrats publics - Jusqu'au 31 décembre 2023, les entreprises ne peuvent être écartées en raison d'une baisse du chiffre d'affaires liée aux conséquences de la crise sanitaire - Les entreprises bénéficiant d'un plan de redressement judiciaire ne sont plus en interdiction de soumissionner à un marché public ;
- Faire de la commande publique un des levier de la transition écologique (Loi "ASAP" - "Climat et résilience" - Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire 2020-105, etc.);

- Garantir la déontologie des transactions et le respect des principes de la République (Loi 2021-1109 d'août 2021, dite "Séparatisme");
- Faciliter l'exécution des marchés (augmentation du montant des avances, etc.).

Et le plan de relance a permis de faire évoluer les achats du ministère :

En effet, le plan de relance a été une véritable opportunité de faire évoluer les achats du Ministère, notamment en matière de transition écologique. Tant en fonctionnement qu'en investissements.

Par exemple, en matière immobilière, beaucoup de projets qui paraissaient hors d'atteinte il y a plusieurs mois, ont pu être lancés, tels que des rénovations de bâtiments, peinture, toiture, etc. en conditionnant les aides à des enjeux de transition écologique afin que les bâtiments deviennent plus passifs, consomment moins d'énergie tout en étant de bonne qualité.

De même, le plan de relance a permis au ministère de l'Intérieur de se doter de véhicules électriques qu'il n'aurait pas acquis sans cette mesure et avec cela la construction de bornes de rechargement a pu également être lancée.

Grâce à ces mesures, le ministère de l'Intérieur permet l'amélioration des conditions de vie et de travail des forces de sécurité.



Fabienne CLAIR

DEPAFI / SAILMI / Sous-direction logistique et approvisionnement

Pouvez-vous nous parler de vos missions en tant que référente plan de relance ?

En 2020, le gouvernement a décidé de renouveler une partie de la flotte de véhicules de la police et de la gendarmerie nationales dans le cadre des crédits du plan de relance, avec deux objectifs, le rajeunissement des véhicules et l'accompagnement des forces dans le verdissement de leur parc. Afin de lier les objectifs économiques et opérationnels, le choix s'est porté sur les marques françaises et deux modèles de véhicules identiques pour les deux forces, un à énergie thermique – Peugeot 5008 sérigraphié, et l'autre à motorisation électrique – Renault Zoe. Au total, 2 598 véhicules ont été acquis. Des vélos électriques ont également été mis à disposition des forces. Par ailleurs, responsable de l'enveloppe budgétaire du plan de relance, le SAILMI a centralisé les commandes de véhicules de la Direction générale de la sécurité civile, des services des préfetures ainsi que de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur. En qualité de référente plan de relance, ma mission consiste à coordonner l'ensemble des acteurs de la chaîne afin que les livraisons de véhicules puissent être mis à disposition selon le calendrier décidé par le ministre de l'Intérieur.



Jacques FAUCHÉ

DEPAFI / SDAI

Pouvez-vous nous parler de vos missions en tant que référent plan de relance ?

En tant que référent Plan de relance, j'ai à charge de réaliser un travail de compilation et de synthèse de l'ensemble des informations relatives à l'état d'avancement des opérations concernant le bâti de l'État du Ministère de l'Intérieur inscrites au Plan de relance.

Ce travail de pilotage porté par la SDAI en coordination avec l'ensemble des services déconcentrés du Ministère et de la Direction de l'Immobilier de l'État, en charge de la gestion des crédits du Plan de relance vise à dresser un suivi des projets immobiliers auprès du cabinet du Ministère de l'Intérieur.

NB : Jacques FAUCHÉ a quitté ses fonctions le 30/09. Il est remplacé par Djimy SIKDER.



C'est un honneur pour moi de pouvoir travailler sur la relance financière. En effet, il s'agit d'un sujet d'actualité très fort puisque le plan de relance, créé dès l'été 2020 en réponse à la crise économique liée au contexte sanitaire, concerne toute l'économie française. Il est d'autant plus important de consacrer un cahier thématique sur ce sujet puisque le ministère de l'Intérieur y est pleinement concerné. Rénovation de bâtiments publics, renouvellement du parc automobile, développement du numérique... Nombre de ces projets sont justement gérés par les sous-directions de la DEPAFI.

Pour mener à bien ce cahier, nous nous sommes tournés vers les différents services de la DEPAFI pour recueillir toutes les informations pertinentes sur le sujet. Je remercie d'ailleurs les équipes de la direction qui nous ont à la fois apporté leur expertise et grandement aidé en partageant les informations qu'ils avaient à disposition.

L'objectif de ce cahier thématique est d'étudier la relance financière et de comprendre comment la DEPAFI participe activement à la mise en œuvre du plan de relance au sein du ministère de l'Intérieur. Étant un sujet d'actualité, neuf mois ont été nécessaires pour élaborer ce cahier afin d'étudier l'évolution des différents projets et actions menés par la DEPAFI au fil des mois, et pas simplement de les énumérer.



Guides et astuces: la relance budgétaire, pour tous!

Savoir épargner, faisons le point!

Agents du ministère de l'Intérieur

Sachez qu'en tant qu'agent du ministère, il existe plusieurs solutions de prêts. En effet, l'action sociale du ministère de l'Intérieur met en place des aides sous formes de prêts en fonction de la situation de chaque fonctionnaire :



Prêt « social »

Pour répondre à une situation financière difficile



Prêt « aide à la scolarité »

Sans intérêts



Prêt « amélioration cadre de vie »

Taux d'intérêt fixe 2,60% pour l'achat d'un habitat, d'un véhicule, etc.



Correspondants action sociale:

- Site Lumières :
Lucienne Traore
- Site Garance:
Geneviève Lecuona

Et plus encore

En ces temps de crise, parfois une simple réorganisation du budget peut permettre une meilleure qualité de vie, en épargnant de l'argent. L'épargne est un revenu mis de côté pour des besoins futurs ou par précaution. Il existe des solutions adaptées à chacun, mais il est parfois difficile d'y voir clair. Heureusement, les français disposent d'un large choix pour leur épargne: livret A, livret jeune, épargne populaire, épargne logement, épargne retraite, assurance vie pour ne citer qu'eux. Voici une liste non-exhaustive de différentes épargnes.

Livret jeune

- Compte épargne 12-25 ans
- Max 1600€

Livret A

- Placement le plus utilisé en France
- Taux d'intérêt : 0,5%
- Intérêts exonérés de tout impôt et de cotisations sociales.

Livret de développement durable et solidaire (LDDS)

- Taux d'intérêt : 0,5%
- Sert à financer les petites et moyennes entreprises ainsi que l'économie sociale et solidaire. (Depuis le 1^{er} octobre 2020, la banque offre la possibilité à son titulaire de faire des dons au profit d'une ou plusieurs entreprises relevant de ce secteur.)



Compte épargne logement (CEL)

- Produit d'épargne orienté vers un projet immobilier
- Permet d'obtenir, sous conditions, un prêt immobilier ou un prêt travaux et une prime d'État.
- Tout âge
- Montant minimum à verser pour ouvrir un CEL : 300€.
- Taux d'intérêt : 0,25%.

Plan d'épargne retraite (PER)

- Produit d'épargne de long terme
- Permet d'accumuler une épargne pour compléter ses revenus au moment de la retraite, sous forme de rente ou de capital, selon le choix de l'épargnant.

Assurance vie

- Placement préféré des français
- Pour financer un projet à moyen terme ou préparer votre retraite.
- Contrat par lequel l'assureur s'engage, en contrepartie du paiement de primes, à verser une rente ou un capital à l'assuré ou à ses bénéficiaires.



Il existe d'autres épargnes tels que le livret d'épargne populaire, le plan épargne logement (PEL) ou encore le plan d'épargne en actions (PEA). Pour plus d'informations, dirigez-vous vers le site du ministère de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/produits-epargne#>

Savoir économiser, façon végétal !

Astuce, faire son potager de balcon

Qui vous a dit qu'avoir un potager ne permettait-il pas de faire des économies tout en mangeant sain ? Ce n'est pas parce que vous habitez en ville qu'il n'est pas possible de faire son propre potager chez soi ! En effet, il est possible de récolter ses légumes, ses herbes aromatiques et ses fruits dans son balcon et ce, même s'il s'agit d'un petit espace. L'essentiel, c'est savoir ce qu'il faut planter et comment. On vous explique tout ça.

1

Avant de commencer :

Munissez-vous...

- de pots en terre cuite (choisir la taille en fonction de ce que vous allez planter)
- du terreau de bonne qualité et biologique, qui ne contient pas d'engrais artificiels.



En terme d'emplacement...
si cela est possible pour vous,
orientez votre potager plein sud
afin qu'il y ait suffisamment
de soleil.

Une fois les pots installés sur votre balcon aménagé pour l'occasion, réfléchissons à ce que nous pouvons planter.

2

Certains produits sont généralement faciles à planter : betterave, chou, concombre, fève, fraise, haricots verts, salade, navet ou encore la tomate. Vous pouvez également privilégier les herbes aromatiques qui sont faciles à faire pousser et utiles à avoir sous la main lorsque vous cuisinez !



3



Pour une bonne poussée, il n'est vraiment pas nécessaire de mettre trop de graines dans le pot. Chaque plante doit avoir son espace vital. Au début, n'hésitez pas à mélanger du terreau et du compost car la plante a besoin de manger. N'hésitez pas à rajouter des engrais bio et du compost de temps en temps. En outre, il faut arroser les plantes une à deux fois par jour quand il fait chaud. Si vous arrosez trop, les plantes risquent de pourrir.

Avec toutes ces astuces, le jardinage en balcon n'aura plus de secret pour vous !



Optez pour les smarts pots
et bacs biopops !

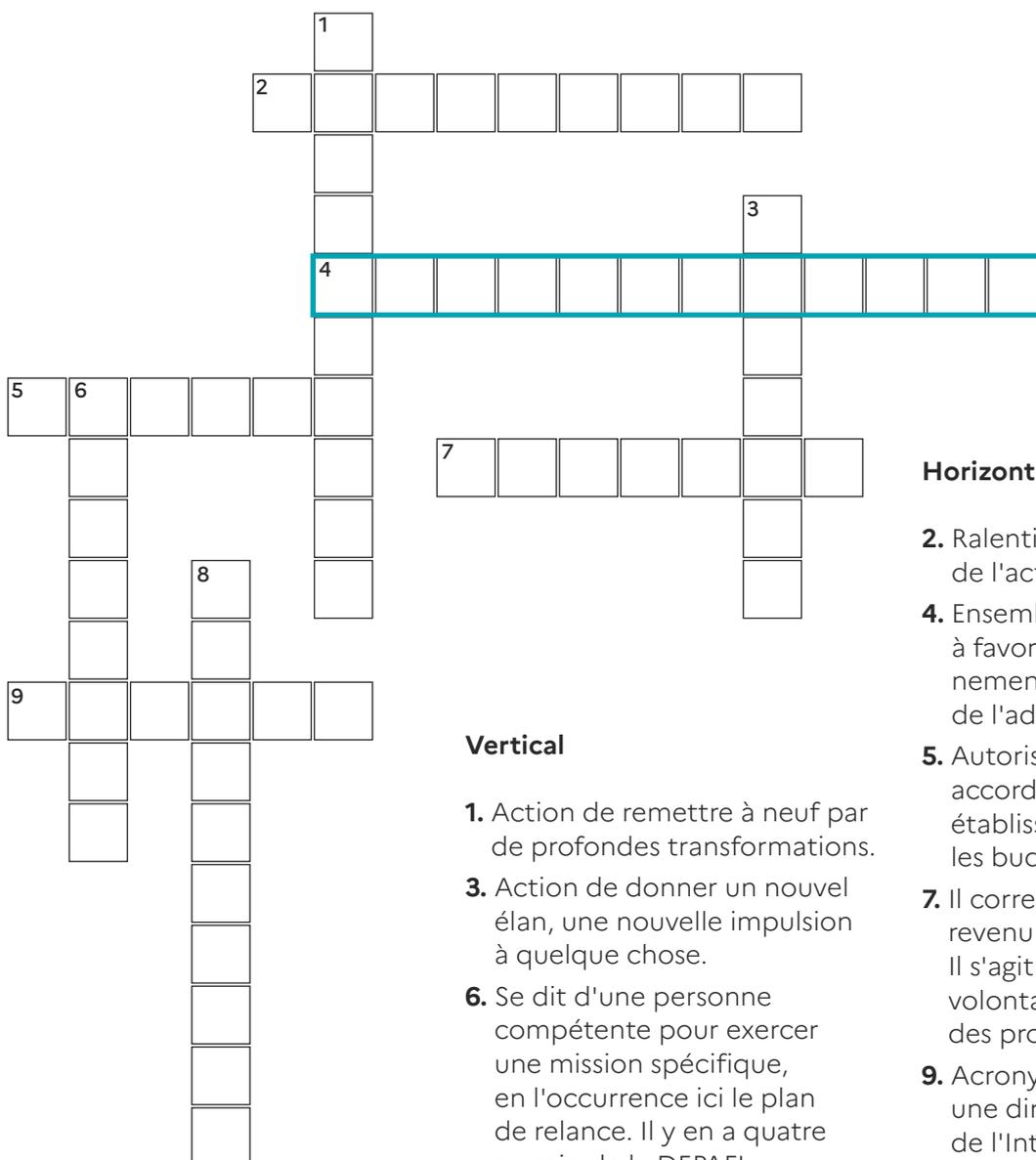
Les pots en céramique ou en terre que l'on a tendance à utiliser empêchent les plantes de respirer. Tout le contraire des smarts pots et bacs biopops qui sont en géotextiles; un tissu respirant et souple qui permet de passer l'air. L'eau est également évaporée contrairement à ce qui se passe avec les pots classiques où l'excédent d'eau ne va pas couler ni être évacué. Les smarts pots et les bacs biopops de leur côté vont recréer un milieu naturel pour la plante. C'est ce qui va permettre aux légumes de pousser comme dans un véritable jardin.

Côté lecture, la bonne bibliothèque

Ouvrages, films, documentaires, livres, ... mettant en lumière la relance financière.



- Présentation du plan de relance général par le ministère de l'Économie :
<https://www.economie.gouv.fr/presentation-plan-relance>
- Pour suivre les projets immobiliers et rénovations concernés par le plan de relance :
<https://immobilier-etat.gouv.fr/les-grands-dossiers/france-relance-projets-renovation-energetique-batiments-publics/liste-projets-retenus>



Horizontal

- 2. Ralentissement ou fléchissement de l'activité économique.
- 4. Ensemble des actions qui visent à favoriser l'impact de l'environnement sur le fonctionnement de l'administration.
- 5. Autorisation de dépenses accordée par les autorités qui établissent, votent ou règlent les budgets.
- 7. Il correspond à la partie du revenu qui n'est pas consommée. Il s'agit souvent d'une action volontaire en vue de réaliser des projets futurs.
- 9. Acronyme désignant une direction du ministère de l'Intérieur qui a été mobilisée dans le cadre du plan de relance pour la partie immobilier et véhicules.

Vertical

- 1. Action de remettre à neuf par de profondes transformations.
- 3. Action de donner un nouvel élan, une nouvelle impulsion à quelque chose.
- 6. Se dit d'une personne compétente pour exercer une mission spécifique, en l'occurrence ici le plan de relance. Il y en a quatre au sein de la DEPAFI.
- 8. Action de passer de manière progressive d'un état à un autre.

Résultat n°4 :

Vous avez trouvé le mot caché ? envoyez votre réponse à depafi-communication@interieur.gouv.fr en objet : « CAHIER thématique 3, les mots cachés », les 10 premiers à tenter leur chance et à envoyer la bonne réponse recevront une pochette cadeau.

Sources & remerciements

Pilotage: Élodie MARCHESSEAU

Conception: Stéphane MEYER

Mise en page: Fanny GOUJAT

CABINET DEPAFI, section communication

Merci aux contributeurs de ce numéro:

Frédéric ANTIPHON, Alizée BARATTE, Aurélie BATREL (SGAMI Sud-Est), Françoise BRUGEROLLE, Fabienne CLAIR, Alain DUHAYON (SGAMI Ouest), Jacques FAUCHE, Marine GAUCHY, Antoine GOBELET, Marc MEUNIER, Anne-Claire PETITPAS, Alain PEU, Olivier PUGHE, Camille RIDEL BROUILLARD, Clémence RUPPLI, Fawzia ZAOUCH-BOUALAM.

Sources:

- Dossier de presse du ministère de l'Économie et de l'Élysée sur le plan de relance
- Documents issus du ministère de l'Intérieur et envoyés par différentes directions et services (DNUM, DEPAFI, SAILMI, MDD...)

Crédits:

- Photographies/Illustrations : Pexels (Monstera couverture,p.33/Pixabay p.6/Uriel Mont p.7/Yan Krukov p.21); Pixabay (Nattanan Kanchanapra p.9); MI/DICOM/F.Balsamo p.10; Peugeot p.14, MI/DICOM/S.Quintin p.16; AFP p.17; gouvernement.fr, FTV-Lena Malval p.25; photos privées p.26, 32; laboxaplanner.com p.37; autres: MI/DEPAFI
- Pictogrammes : Nounproject (Alexander Skowalsky, Dinosoftlab, Sherrinford, Wahyuni Evin p.9-10/Bom Symbols, Adrien Coquet-Royal@design, Nikita Kozin p.16/Stockes Design, Ciciliakuo p.22/Fajar Hasyim, Sandra p.23/Chunk Icons, Yu luck p.25/Deepz p.37/Shashank Singh, Sweetline Graphic, Alice Design, Adrien Coquet p.40); Flaticon (Stickers, Freepik p.17/Freepik, Smashicons p.36); Undraw p.34-35



Retrouvez les cahiers thématiques sur l'intranet de la DEPAFI :

Rubrique « Les éditions de la DEPAFI », et en version magazine, imprimés exclusivement sur papier recyclé.



À vous de jouer !

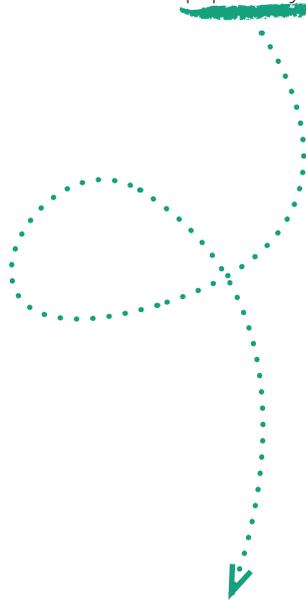
Des idées, des suggestions, des sujets pour le prochain cahier thématique ?

Contactez la section communication de la DEPAFI : depafi-communication@interieur.gouv.fr

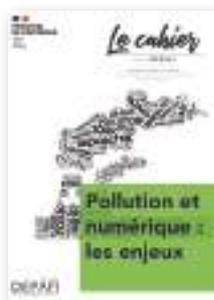


Envie de vous abonner aux newsletters depafi ?

Contactez la section communication de la DEPAFI : depafi-communication@interieur.gouv.fr



Numéros précédents



n°1.
Pollution et numérique : les enjeux



n°2.
L'apprentissage : entre la théorie et la pratique

ZOOM SUR LE PAPIER RECYCLÉ



Une stratégie interministérielle a été mise en place en 2012 sur le sujet.

Dans un premier temps, des objectifs d'achats et de tests de papiers recyclés sur les imprimantes ont été réalisés afin de s'assurer que ce type de papier était compatible avec nos imprimantes.

En 2018 la DAE a lancé une stratégie plus ambitieuse suite aux résultats des tests qui ont été très concluants. À l'issue de cette stratégie, nous avons pu voir la mise en place progressive, au catalogue de l'UGAP, d'achat de papiers recyclés.

Outre ces éléments stratégiques diverses obligations ont conduit les services de l'État à n'acheter que du papier recyclé. La dernière d'entre elles, présente dans la circulaire "services publics écoresponsables" de février 2020 est la mesure 10 relative à la mise en place d'actions permettant de lutter contre

la déforestation (mise en place d'une politique d'achat zéro déforestation). Cette mesure oblige les services de l'État à n'acheter que du papier recyclé ou issus de forêts gérées durablement. Vous ne trouverez, de ce fait, que des papiers recyclés ou certifiés PEFC/FSC sur la centrale d'achat.

En précision, le papier est une matière que nous pouvons recycler plusieurs fois (environ 7 fois) avant qu'il ne devienne définitivement un déchet. Outre la réduction des déchets produits, l'utilisation de papier recyclé permet donc de préserver les ressources naturelles et ainsi de diminuer notre impact sur l'environnement.

Mission développement durable de la DEPAFI